*LA GARDONNETTE CHARTRAINE*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Association de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique

|  |
| --- |
| **- FICHE D'INSCRIPTION -** |

|  |  |
| --- | --- |
| Responsable légal de l'enfant | Recommandations du responsable légal |
|  |  |
| Je soussigné ……………………………………………………  ………………………………………………………………….. | J'attire l'attention des animateurs de l’Atelier Pêche Nature de Chartres sur le fait que mon enfant est sujet aux allergies suivantes : |
| demeurant à ………………………………………………….. |  |
| …………….……………………………………………………. | ………………………………………………………………….. |
| ………………………………………………………………….. | ………………………………………………………………….. |
| Autorise l'enfant : | ………………………………………………………………….. |
| Nom : ………………………… Prénom : ………………….. | ………………………………………………………………….. |
| Né le ……………………………………………………  A ………………………………………………………… | ………………………………………………………………….. |
| à participer aux activités de l'Atelier Pêche Nature de Chartres |  |
| Téléphone fixe :……………………………………….. | Si nécessaire, je souhaite qu'il soit soigné auprès de (préciser l'adresse et le téléphone) : |
| Téléphone portable :…………………………………… |  |
| Email : | Hôpital :…………………………………………………… |
| Personne à prévenir en cas d'urgence (si différent) | l ………………………………………………………………. |
|  | Clinique :………………………………………………….. |
| Nom : …………………………………………………………. | …………………………………………………………………. |
|  |  |
| Téléphone fixe: ……………………………………………… | Et autorise les médecins à faire pratiquer sur lui toute intervention et soins d'urgence. |
| Téléphone portable : ……………………………………… |  |
|  | Transport |
| **Atteste sur l'honneur :** |  |
| Que l'enfant est apte à nager | Le transport jusqu'à l'Atelier Pêche Nature de Chartres est placé sous ma responsabilité. |
|  |  |

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation d'assurance extrascolaire de l'enfant et un certificat médical d’aptitude à pratiquer la pêche au coup

Je déclare avoir pris connaissance des règles de l'Atelier Pêche Nature de Chartres. Je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

**🞏 Je donne mon accord pour que mon enfant soit photographié pendant sa participation aux activités de l’atelier définies sur le calendrier qui m’a été remis. J’autorise l’association La Gardonnette Chartraine à apposer sa photo sur les panneaux destinés à présenter les activités de l’atelier au public, à l’intérieur des locaux de la maison des pêcheurs ou lors de tout salon où l’association sera présente ainsi que sur le site www.lagardonnettechartraine.fr**

**🞏 Je donne également mon accord pour que mon enfant soit photographié et que sa photo soit utilisée par la presse locale lors de reportages sur les activités de l’école de pêche ainsi que sur le site de l’association ww.lagardonnettechartraine.fr**

(Cocher la case en cas d’accord)

Fait à ………………………………….. Signature

Le ……………………………………… (précédée de la mention "Lu et approuvé")

**RÈGLEMENT DE L'ATELIER PECHE NATURE DE CHARTRES**

L'Atelier Pêche Nature de Chartres accepte les enfants à partir de 10 ans jusqu’à 16 ans.

Chaque élève est tenu de respecter le règlement de l’Atelier Pêche Nature de Chartres.

Les cours de l'Atelier Pêche Nature de Chartres se déroulent les mercredi après-midi du premier mercredi de mars au dernier mercredi de juin (congés scolaires compris).

Horaires : Rendez-vous à 13 H 45

Séance de 14 H 00 à 17 H 00

Lieu de rendez-vous : La Maison des Pêcheurs 9, rue de Launay à Chartres (accès par les bords de l’Eure aux 3 Ponts) ou sur les lieux de pêche indiqués sur le calendrier remis en début de saison.

Cotisation : 30 Euros pour l’ensemble des séances.

**RÈGLEMENT :**

* Chaque enfant doit fournir une fiche de renseignements : accord du responsable légal autorisant l'enfant à s'inscrire aux activités de l'Atelier Pêche Nature de Chartres,
* Le responsable légal donne pouvoir au responsable de l'Atelier Pêche Nature de Chartres à prendre toute décision appropriée avec ou sans lui en cas d’urgence, et atteste sur l'honneur de l'aptitude de l'enfant à nager.
* La fiche de renseignements doit être accompagnée :

- d’un certificat médical,

- d’une photocopie de l’attestation d’assurance extrascolaire de l’enfant.

* La fiche de renseignements signée dégage la responsabilité des organisateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.
* Les enfants sont sous la responsabilité de l'Atelier Pêche Nature de Chartres pendant les heures définies ci-dessus.
* Pendant les séances, les élèves sont sous l'autorité des animateurs présents et doivent respect et obéissance. Les séances doivent se dérouler dans le calme et l'attention.
* Lors des sorties sur le terrain, il est indispensable :
* d'être titulaire d'une carte de pêche (délivrée par l’Atelier Pêche Nature de Chartres)
* de se tenir au poste défini par l'animateur
* de ne pas avoir un comportement qui nuirait à la sécurité du groupe
* de ne pas courir
* de respecter la faune et la flore
* de respecter les autres utilisateurs du milieu naturel
* de respecter le matériel mis à disposition
* L'Atelier Pêche Nature de Chartres se réserve le droit de refuser un enfant qui ne respecterait pas ces règles.

la Fédération l'AAPPMA l'Atelier Pêche et Nature

de Pêche d'Eure-et-Loir La Gardonnette Chartraine de Chartres